



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 2^e jour du mois de juillet 2019 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement numéro 200-01-2019 amendant le Règlement sur les permis et certificats numéro 200-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, visant la production d'une attestation de conformité suite à l'aménagement d'une installation sanitaire.

Ce règlement entrera donc en vigueur conformément à la Loi.

Les contribuables intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 4^e jour du mois de juillet 2019.

M^e Pierre Alain Bouchard,

Greffier et directeur du Service juridique